

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :
12 décembre 2020

Date d'affichage :
12 décembre 2020

1. Céline GRIMAUD, Absente	2. Emilie BLAIN,
3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD,
7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT, absente
15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :

Céline GRIMAUD pour Corinne BIROT
Sophie ROUSSEAU pour Nicole DURANTEAU
Estelle BOUILLANT pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :
Jean-Yves COUTANT

GARANTIE D'EMPRUNT BANCAIRE AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LEUR SOUSCRIPTION D'EMPRUNT DU FINANCEMENT DES 5 LOGEMENTS SOCIAUX AU LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES 1.	18122020_01
--	-------------

Le conseil Communal :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 116196 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE VENDEE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FROIDFOND accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 444001,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 116196 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°2	18122020_02
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	022	X			Dépenses imprévues	- 4 000.00 €
D	6521	X			Déficit des budgets annexes	+ 3 006.35 €
D	65888	X			Autres	+ 993.65 €
					TOTAL DEPENSES	4 000.00 €
					TOTAL RECETTES	4 000.00 €

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT	18122020_03
---	-------------

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition d'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée visant à prolonger d'un an la convention initiale conclue du 01/01/2016 au 31/12/2020, dû au contexte de crise sanitaire.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE	18122020_04
---	-------------

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DÉCIDE

De solliciter l'adhésion de la commune de Froidfond au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

ACCUEIL DE LOISIRS

% d'augmentation ALSH

2,00%

uniquement sur les QF de 0 à 900

PROPOSITION DE TARIFS 2021

QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2020	0,39	0,42	0,72	0,99	1,32	1,51	1,77
Proposition tarifs à l'heure 2021	0,40	0,43	0,74	1,01	1,32	1,51	1,77
1/2 journée	1,40	1,51	2,59	3,54	4,62	5,29	6,20
1/2 journée + repas	5,20	5,34	6,73	7,95	9,34	10,20	11,37
journée + repas	6,60	6,84	9,32	11,48	13,96	15,48	17,56
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		7,52	9,73	11,84			
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,38						

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2021

QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2020	1,77	1,82	1,87	1,93	2,36	2,41	2,46
Proposition tarifs à l'heure 2021	1,77	1,82	1,87	1,93	2,36	2,41	2,46
1/2 journée	6,20	6,37	6,55	6,76	8,26	8,44	8,61
1/2 journée + repas	11,37	11,59	11,82	12,09	14,02	14,25	14,47
journée + repas	17,56	17,96	18,36	18,84	22,28	22,68	23,08
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,38						

ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE

% d'augmentation PERI

2,00%

uniquement sur les QF de 0 à 900

PROPOSITION DE TARIFS 2021

QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2020	0,83	0,89	1,17	1,45	2,24	2,61	2,99
Proposition tarifs à l'heure 2021	0,85	0,91	1,20	1,48	2,24	2,61	2,99
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		0,94	1,22	1,48			

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2021

QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2020	2,94	3,08	3,21	3,34	3,46	3,60	3,73
Proposition tarifs à l'heure 2021	2,94	3,08	3,21	3,34	3,46	3,60	3,73

Tarifs conventionnés déterminés par la CAF

Tarifs à voter

Tarifs sans évolution pour harmonisation avec Falleron

TARIFICATION JEUNESSE

Adhésion annuelle

10€00

Activités de proximité		
QF	Tarif appliqué 2020*	Proposition de Tarif 2021*
0 à 300	1,50 €	2,00 €
301 à 500	1,80 €	2,40 €
501 à 700	2,10 €	2,80 €
701 à 900	2,40 €	3,20 €
901 à 1100	2,70 €	3,60 €
1101 et +	3,00 €	4,00 €
Autres régimes	3,30 €	4,40 €
	*Base 3€00	*Base 4€00

Sorties et activités spécifiques	
QF	% du coût d'activité*
0 à 300	50,00%
301 à 500	60,00%
501 à 700	70,00%
701 à 900	80,00%
901 à 1100	90,00%
1101 et +	100,00%
Autres régimes	110,00%
*Coût d'activité hors transport et animateur	

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte cette proposition de tarifs.

RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN

18122020_06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'Engie Green de renouveler le parc éolien de Froidfond qui fêtera ses 15 ans dans quelques mois.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans.

Plusieurs scénarii sont étudiés par Engie Green :

- Renouvellement du parc
- Prolongement de sa durée de vie
- Démantèlement définitif

Pour le parc de l'Espinassière, le propriétaire du parc souhaite le renouvellement.

L'implantation pourra être différente. Une zone d'étude a été redessinée en prenant en compte la distance des routes, le périmètre de 500 m des habitations et les contraintes aéronautiques fortes (parc actuel situé dans la zone de protection de moins de 20 km du radar militaire de Corcoué sur Logne).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étendue parcellaire de la zone d'étude. Il demande aux élus présents (par eux-mêmes ou par un proche) qui pourraient être concernés par la zone d'étude en qualité de propriétaire, de ne pas participer aux échanges concernant ce projet, dans le but d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite des études techniques environnementales et réglementaires par Engie Green, ainsi qu'à la prise de contact avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents au dossier.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

A Froidfond, le 18 décembre 2020.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

Délibérations de la séance :

1. Garantie d'emprunt bancaire au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations pour leur souscription d'emprunt du financement des 5 logements sociaux au lotissement les charbonnières 1.
2. Décision modificative du budget principal
3. Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales : avenant à la convention d'objectifs et de financement
4. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée
5. Accueil de loisirs : propositions de tarifs
6. Renouvellement du parc éolien

Signature des membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLOPNEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		